

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

*Master
2ème année
MANAGEMENT SECTORIEL
parcours Gestion des entreprises sociales et de santé*

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

**Master
2ème année
MANAGEMENT SECTORIEL
parcours Gestion des entreprises sociales et de santé**

est composée comme suit :

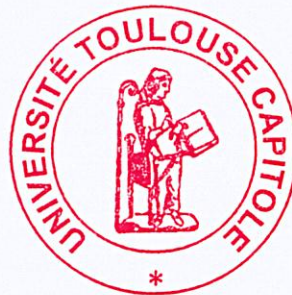
- Madame NUNES Virginie, associée professeur à mi-temps
- Madame MANVILLE Caroline, professeur des universités

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 05/03/2024

Le Directeur de l'Ecole de Management,
Hervé PENAN



Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

